

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°9 du 7 mars 2008

PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale

Texte n°13

CIRCULAIRE N° 187/DEF/DCAGF/BRH

relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires du ministère de la défense pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air en 2008.

Du 15 janvier 2008

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES DE
L'ARMÉE DE L'AIR : *bureau ressources humaines*.

**CIRCULAIRE N° 187/DEF/DCAGF/BRH relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel
militaire et à certains fonctionnaires du ministère de la défense pour le recrutement dans le corps des
commissaires de l'air en 2008.**

Du 15 janvier 2008

NOR D E F L 0 8 5 0 1 4 6 C

Références :

Décret n° 76-801 du 19 août 1976 (JO du 26, p. 5129) modifié.

Arrêté du 18 mai 2004 (BOC, 2004, p. 3161. ; BOEM 512.2.2).

Instruction n° 1600/DEF/DCCA/BRH/FORM du 27 mai 2004 (BOC, 2005, p. 707. ; BOEM
512.2.2).

Référence de publication : BOC N°9 du 7 mars 2008, texte 13.

Des concours seront organisés en 2008 en vue d'assurer le recrutement interne de commissaires de l'air.

Les épreuves écrites se dérouleront les 17 et 18 mars 2008 et les épreuves orales du 15 au 17 avril 2008, sur la base aérienne 117, 5 bis avenue de la Porte de Sèvres, 75015 Paris.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Peuvent faire acte de candidature, sous réserve de remplir les conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des commissaires de l'air, respectivement :

- les sous-officiers de l'armée de l'air en activité et les secrétaires administratifs du ministère de la défense ayant au moins cinq ans de services militaires ou civils au 1er janvier 2008 et âgés à cette date de 26 ans au moins et de 35 ans au plus ;
- les capitaines et lieutenants des différents corps d'officiers de carrière de l'armée de l'air qui, au 1er janvier 2008, étaient âgés de plus de 26 ans et de moins de 36 ans ;
- les capitaines, les lieutenants, les commissaires capitaines et les commissaires lieutenants servant comme officiers sous contrat de l'armée de l'air depuis au moins trois ans au 1er janvier 2008 et âgés à cette date de plus de 30 ans, ainsi que les attachés d'administration du ministère de la défense totalisant au 1er janvier 2008 au moins trois ans de services au ministère de la défense et âgés à cette même date de plus de 30 ans ;
- les commandants et lieutenants-colonels des différents corps d'officiers de carrière de l'armée de l'air se trouvant au 1er janvier 2008 à plus de dix ans de la limite d'âge de leur grade et âgés à cette même date de plus de 36 ans pour les commandants et de plus de 40 ans pour les lieutenants-colonels, ainsi que les commandants et commissaires commandants servant sous contrat depuis au moins cinq ans au 1er janvier 2008 et se trouvant à plus de dix ans de la limite d'âge de leur grade.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION.

Il sera fait application de l'arrêté du 18 mai 2004 et de l'instruction n° 1600/DEF/DCCA/BRH/FORM du 27 mai 2004.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

Documents à fournir par tous les candidats :

- une demande en vue d'être autorisé(e) à concourir, revêtue de l'avis des autorités hiérarchiques qui indiquent leur appréciation motivée sur la valeur intellectuelle, professionnelle, morale et, le cas échéant, sur le comportement militaire du candidat ;
- un *curriculum vitae* accompagné de deux photos d'identité ;
- un état des services ;
- une copie des notations des trois dernières années ;
- un certificat médical établi par un médecin militaire, mentionnant le SIGYCOP et constatant l'aptitude du candidat ;
- une copie des titres universitaires ou autres diplômes détenus ;
- une attestation d'habilitation certifiant que le candidat est titulaire d'une décision d'admission donnant accès aux informations classifiées.

Pour les candidats militaires :

- un relevé des récompenses et des punitions.

Pour les candidats civils :

- un extrait d'acte de naissance ;
- une copie du livret de famille pour le candidat marié.

Les candidatures seront signalées par message ou télécopie à la direction centrale du service de l'administration générale et des finances de l'armée de l'air (DCAGF), avec copie au service gestionnaire de personnel dont relève le candidat (direction des ressources humaines de l'armée de l'air, direction des ressources humaines du ministère de la défense, ...), dès diffusion de la présente circulaire.

Les dossiers d'inscription seront adressés, par la voie hiérarchique, au ministre de la défense (direction centrale du service de l'administration générale et des finances de l'armée de l'air, bureau des ressources humaines, 26 boulevard Victor, 00460 Armées), en temps utiles pour une arrivée au plus tard le 22 février 2008.

Contact DCAGF/BRH :

Adresse télégraphique : AIR DIRAGF PARIS

Téléphone : 01.45.52.34.54

Télécopie : 01.45.52.24.82

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire colonel,
chef du bureau ressources humaines,*

Michel MASFAYON.